

Règlement du 27^e Rallye Mathématique de Guyane

Année scolaire 2017/2018

Présidence du Rallye

Article 1 : Ce rallye est organisé par l'association GUYAMATHS en partenariat avec l'ESPE de l'université de Guyane et l'inspection régionale de mathématiques sous l'autorité du recteur.

Déroulement et organisation du Rallye

Article 2 : Public visé :

Le concours est ouvert aux élèves de CM1, CM2, 4^e, 3^e, 2^e et 1^e de tous les établissements scolaires publics et privés de l'Académie.

Article 3 : Participation :

La participation des élèves se fait par équipe de trois. Les frais d'inscription s'élèvent à 4,5 € par équipe.

Les équipes des établissements membres de l'association GuyaMaths de Guyane sont dispensées des frais d'inscription.

Article 4 : Catégories :

Les équipes sont réparties en trois catégories :

- Catégorie 1 (école primaire) : CM1 – CM2
- Catégorie 2 (collège) : 4^e – 3^e
- Catégorie 3 (lycée) : 2^e – 1^e Lycée polyvalent et lycée professionnel

Article 5 : Épreuves éliminatoires :

Une première épreuve éliminatoire sélectionnera, dans leurs établissements, les équipes qualifiées pour la Finale Académique. Une équipe au moins sera sélectionnée par établissement.

Le nombre d'équipes qualifiées sera fonction des résultats et du nombre d'équipes inscrites dans l'établissement.

Article 6 : Finales académiques :

La finale académique aura lieu, pour chaque catégorie, dans un lieu à désigner par les organisateurs.

Article 7 : Calendrier des épreuves :

Éliminatoires dans les établissements : **mardi 6 février 2018**

Finales académiques : • Catégories 1 et 3 : **mercredi 7 mars 2018**

• Catégorie 2 : **mercredi 14 mars 2018**

Article 8 : Accompagnateurs :

Les accompagnateurs des équipes devant se déplacer hors de leur département sont choisis par le jury académique (cf. article 10).

Jury, comité scientifique

Article 9 : Comité scientifique académique.

Toutes les épreuves sont placées sous le contrôle scientifique d'un **comité scientifique académique**.

Ce comité est composé de :

- Un représentant de GUYAMATHS
- L'IA-IPR de mathématiques ou son représentant
- De l'IEN en charge des Mathématiques ou un représentant
- Un enseignant de l'enseignement supérieur

Article 10 : Jury académique :

Les épreuves éliminatoires sont corrigées dans les établissements scolaires par les enseignants de ces établissements.

Les épreuves académiques (éliminatoires et finales académiques) sont placées sous le contrôle du jury académique.

La sélection des équipes qualifiées pour les finales académiques et lauréates des finales se fait par le jury académique.

Le **jury académique** est composé des membres du bureau de l'association GUYAMATHS ou désigné par le bureau parmi les membres de l'association.

Respect du règlement, litiges

Article 11 : Les établissements et les équipes participantes s'engagent à respecter strictement les dispositions mises en place.

Article 12 : Tout litige sera tranché souverainement par le jury composé des membres du comité scientifique et du jury académique. Ce jury sera présidé par le président de l'association.